

COMMUNE

DE

Neuille-les-Dames

01400

NEUVILLE-LES-DAMES, LE 27 AVR. 2021



Compte administratif 2020

Note de présentation brève et synthétique

BUDGET PRINCIPAL

I – Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune : www.neuvillelesdames01.fr

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et réalisées pour l'année 2020. Il prend également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'exercice suivant et transmis au représentant de l'Etat (Préfecture) dans les 15 jours qui suivent son adoption.

Le compte administratif 2020 a été voté le 13 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat, aux heures d'ouvertures.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le compte administratif. D'un côté la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant les acquisitions de services et fournitures, le versement des salaires des agents et indemnités des élus, les contributions et participations à différentes structures, le versement des intérêts sur la dette, etc.... De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à constater les dépenses d'équipements et d'infrastructures, et également le remboursement du capital de la dette, et leurs financements.

Population

Au 1er janvier 2021, la population de la commune notifiée par les services de l'INSEE est de 1 530 habitants. Elle était de 1 531 habitants au 1^{er} janvier 2020.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2017
Population	1 062	1 069	1 064	1 141	1 231	1 504	1 500	1 510
Densité moyenne (hab/km²)	39,9	40,2	40,0	42,9	46,3	56,6	56,4	56,8

- (*) 1967 et 1974 pour les DOM
- Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2017.
- Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2010 et RP2015 exploitations principales.

I – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

A la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif du budget « Principal » fait apparaître un résultat de fonctionnement se décomposant comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	1 146 445,64
Dépenses	977 879,11
Résultat de l'exercice	168 566,53
Résultat reporté exercice 2019	374 843,94
Résultat de clôture 2020	543 410,47

Recettes de fonctionnement

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, accueil périscolaire, locations diverses, bibliothèque), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat (dotation forfaitaire de fonctionnement, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation) et à diverses subventions et allocations.

L'évolution des recettes de fonctionnement pour 2020, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	Compte administratif 2019	Compte administratif 2020	Variation en €
013 – Atténuation de charges	8 861,31	26 137,08	17 275,77
70 – Produits services et ventes	128 526,71	121 113,60	- 7 413,11
73 – Impôts et taxes	685 416,00	703 324,00	17 908,00
74 – Dotations et participations	255 810,56	252 757,94	- 3 052,62
75 – Autres produits gestion courante	47 636,85	41 539,24	- 6 097,61
77 – Produits exceptionnels	6 473,81	1 573,78	- 4 900,03
Total recettes réelles	1 132 725,24	1 146 445,64	13 720,40
Opérations d'ordre	5 852,40		
TOTAL	1 138 577,64	1 146 445,64	

De 2014 à 2017, les collectivités ont été mises à contribution pour le redressement des finances publiques.

A ce titre, la dotation forfaitaire de fonctionnement versée par l'Etat est passée de 236 224 € en 2013 à 149 416 € en 2017. Le montant de la DGF perçu en 2019 est de 150 506 € et de 150 184 € en 2020.

En 2017, la création de la nouvelle Communauté de communes de la Dombes (issue de la fusion des communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont) a eu un impact négatif sur la fiscalité directe locale (chapitre 73) compte-tenu du transfert de la fiscalité des entreprises et d'une part de la taxe d'habitation à cette structure.

Cet impact, ainsi que la prise en compte de transfert de charges, sont compensés par une attribution de compensation par la communauté de communes qui s'est élevée à 171 224 (chapitre 73) en 2020. La baisse de cette attribution à hauteur de 23 805 € par an pendant 15 ans fait suite à sa révision librement consentie afin d'imputer à la Commune le montant résiduel du transfert de la crèche au 150 Places des Chanoinesses qu'elle aurait dû financer en l'absence de transfert de la compétence « petite enfance » à la Communauté de communes.

Dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées par les salaires du personnel, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer, ainsi que des prélèvements effectués par l'Etat au titre de différentes contributions à la solidarité entre collectivités.

Les charges de personnel représentent 52.85 % des dépenses réelles de fonctionnement pour 12,49 agents équivalent temps plein permanents, auxquels il convient d'ajouter 3 contractuels à temps non complet.

Chapitre	Compte administratif 2019	Compte administratif 2020	Variation en €
011 – Charges à caractère général	247 209,15	220 435,94	- 26 773,21
012 – Charges de personnel	476 178,17	506 646,21	30 468,04
014 – Atténuation de produits	61 684,00	61 684,00	0
65 – Autres charges gestion courante	103 099,26	155 349,49	52 250,23
66 – Charges financières (intérêts)	12 244,88	12 927,25	682,37
67 – Charges exceptionnelles	172,15	1 620,00	1 447,85
68 – Dotations aux provisions	10 000,00		- 10 000,00
Total dépenses réelles	910 587,61	958 662,89	48 075,28
Opérations d'ordre	30 778,67	19 216,22	- 11 562,45
TOTAL	941 366,28	977 879,11	36 512,83

La fiscalité

Suite à la création de la nouvelle communauté de communes de la Dombes au 1^{er} janvier 2017, un rebasage du taux de la taxe d'habitation a été effectué par les services de l'Etat, ramenant le taux de taxe d'habitation de la commune de l'année 2016 de 15,65 à 10,06.

En 2017, le Conseil a adopté une augmentation de 10 % sur le taux rebasé de taxe d'habitation et sur le taux de la taxe foncière (bâti), portant respectivement ces taux de 10,06 à 11,06 et de 13,29 à 14,62, afin de compenser d'une part les pertes de dotation globale de fonctionnement, et d'anticiper, d'autre part, sur les futurs investissements.

Les taux d'imposition communaux de l'année 2020 sont les suivants :

Nature de l'impôt	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	11,06	11,06
Taxe foncière propriété bâtie	14,62	14,62
Taxe foncière propriété non bâtie	40,49	40,49

Concernant la fiscalité des entreprises (cotisation foncière des entreprises et CVAE, entre autres), elle a fait l'objet d'un transfert en faveur de la communauté de communes à partir de 2017.

III – La section d’investissement

La section d’investissement prépare l’avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, cette section est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un ménage, l’investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d’un bien immobilier, travaux de rénovation, acquisition d’un véhicule....

La section d’investissement du budget communal regroupe :

- en dépenses : toutes les charges faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s’agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d’informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d’études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : le produit de la taxe d’aménagement en lien sur les autorisations d’urbanismes délivrées (permis de constructions, autorisations préalables), les subventions consenties par différents financeurs pour la réalisation de projets, la récupération de la TVA sur les investissements et éventuellement la réalisation d’emprunts.

<i>Dépenses</i>	<i>Montant en €</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant en €</i>
Remboursement d’emprunts (capital)	61 930,38	Affectation sur résultat de fonctionnement 2019	92 018,00
Travaux de bâtiments	97 400,47	Récupération TVA (FCTVA) sur travaux année 2019	65 521,00
Travaux de voirie et parkings	194 373,89	Taxe d’aménagement	23 090,47
Travaux de réseaux	6 118,72	Subventions, participations, dons	21 052,82
Acquisition de mobilier et matériel	44 098,06	Emprunts	600 000,00
Acquisition terrains-bâtimens	186 633,73	Autres	
Autres dépenses	22 983,09		
Total dépenses réelles	613 538,34	Total recettes réelles	801 682,29
Déficit reporté exercice antérieur	204 880,20	Excédent reporté exercice antérieur	
Opérations d’ordre		Ecritures d’ordre (amortissements et autres)	19 216,22
TOTAL	818 418,54	TOTAL	820 898,51

Les principales réalisations de l’année 2020 ont été :

- Acquisition partielle de la propriété consorts BAILLET située 205 grande rue/place du Chapitre pour un projet de traboule : 46 845 €,
- acquisition terrain consorts DEROCHE au sud de la salle des fêtes pour création d’un parking : 21 510 €,
- poursuite de l’aménagement des espaces à proximité de la salle des fêtes (parvis de la salle des fêtes et aménagements parking au sud de la salle des fêtes) : 184 080 €,
- études pour réfection de la toiture et du clocher de l’église : 14 470 €,
- équipement vidéo-projection salle des fêtes : 7 985 €,
- nouveau lave-mains école maternelle : 7 268 €,
- cureuse à fossés : 6 940 €
- acquisition/remplacement matériel informatique pour passage Windows du parc informatique et sécurisation sauvegarde mairie : 10 029 €,
- mobilier urbain (bancs – poubelles – etc) : 3 499 €,
- plantations et système arrosage (parkings salle des fêtes, bibliothèque, cours écoles) : 6 905 €,
- modification portes local agence postale Allée Sophie de Grouchy : 3 473 €,
- déplacement bac à graisse salle des fêtes : 4 595 €,
- alimentation électrique panneau d’information lumineux Place de la mairie : 3 703 €.

Au 31 décembre 2020, la section d’investissement présente un excédent de 2 479,97 €.

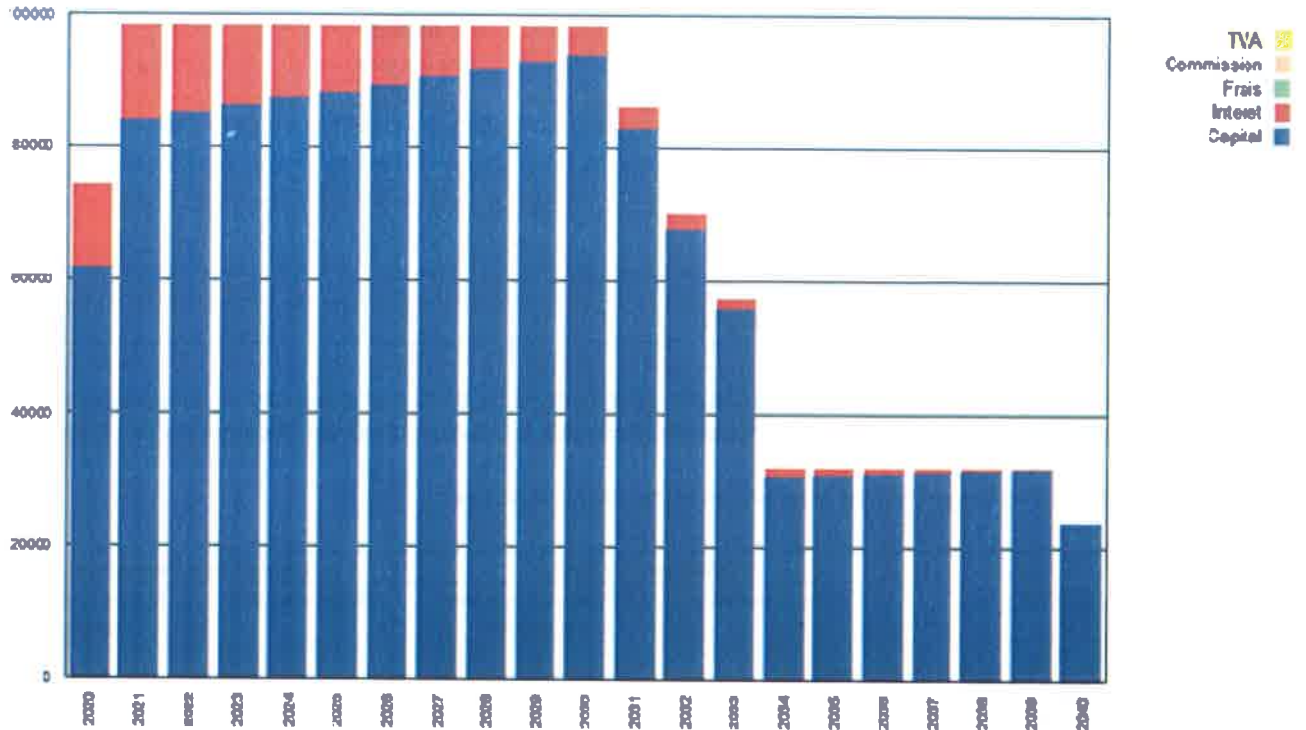
A la même date, les restes à réaliser, liés à des engagements juridiques tant en dépenses qu’en recettes s’élèvent à :

- Dépenses : 82 700 €
- Recettes : 58 000 €

IV – L'endettement

Au 1^{er} janvier 2020 le capital des emprunts (3 emprunts en cours à taux fixe) restant dû s'élevait à 767 974 €.
 Un prêt de 600 000 € sur 20 ans au taux d'intérêt de 0,61 %, signé le 08 janvier 2020 a été encaissé en juillet 2020.
 L'annuité de l'exercice (capital : 61 930 € et intérêts : 12 327 €), s'élève à 74 257 €.
 Au 31 décembre 2020, le capital restant dû s'élève à 1 306 044 €.
 La capacité de désendettement au 31 décembre 2020 est de 6,96 années.

Extinction de la dette



Par ailleurs, une garantie de la commune porte sur 13 prêts en cours, notamment pour la construction de logements sociaux, représentant une annuité à échoir de 53 919 €.

V – Les ratios

Ratios financiers

Potentiel fiscal et financier	Valeurs par hab.	Moyennes nationales du potentiel	financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier	(population DGF)	
949 963,00	1 098 498,00	705.522158	805.922964

Informations financières - ratios (2)

	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	626.17	648.00
2 Produit des impositions directes / population	308.85	0,00
3 Recettes réelles de fonctionnement / population	748.82	802.00
4 Dépenses d'équipement brut / population	252.76	0,00
5 Encours de dette / population	853.06	612.00
6 DGF / population	98.1	0,00

L'autofinancement

- **Epargne brute** : elle correspond à l'excédent résultant de la section de fonctionnement, calculé par différence entre les produits réels (hors cession d'immobilisations) et les charges réelles, soit :

Recettes réelles.....	1 146 446
Dépenses réelles.....	- 958 663

Epargne brute au 31/12/2020.....	187 783

- **Epargne nette** : elle correspond à la somme résultant de l'épargne brute déduction faite de l'annuité du capital de la dette, soit :

Epargne brute.....	187 783
Capital de la dette.....	- 61 931

Epargne nette au 31/12/2020.....	125 852

VI – EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent à 506 647 €, représentant 52,85 % des dépenses de fonctionnement pour 12,49 agents équivalent temps plein permanents, auxquels il convient d'ajouter 3 contrats CDD à temps non complet.

La collectivité compte également 1 apprenti en restauration collective.

Service	Emplois permanents		Emplois non permanents	
	Temps complet	Temps non complet ou partiel	Temps complet	Temps non complet ou partiel
Secrétariat	2	1		
Service technique (Voirie)	3			
Restaurant scolaire		2		
Entretien locaux		2		1
Enfance jeunesse (Ecoles/Périscolaire/Animation)	2	2		2
Agence Postale		1		
TOTAL	7	8		3

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service d'assainissement collectif est géré en régie directe par la commune, c'est-à-dire avec ses propres moyens techniques et humains.

Il se décompose en deux sections : la section d'exploitation (équivalent de la section de fonctionnement du budget principal) et la section d'investissement.

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Recettes	79 616,04	65 426,36
Dépenses	71 760,16	91 880,08
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>7 855,88</i>	<i>- 26 453,72</i>
<i>Résultat reporté exercice 2019</i>	<i>79 270,79</i>	<i>85 003,44</i>
<i>Résultat de clôture 2020</i>	<i>87 126,67</i>	<i>58 549,72</i>

En dépenses de la section d'investissement, outre les opérations relatives aux écritures d'amortissement, les dépenses portent sur :

- poursuite du diagnostic des réseaux et de la station d'épuration pour 16 500 €,
- séparatif des réseaux Allée Michel Revol et salle des fêtes : 24 636 €.

Au 31 décembre 2020, les restes à réaliser, liés à des engagements juridiques tant en dépenses qu'en recettes pour la section d'investissement, s'élèvent à :

- Dépenses : 29 860 €
- Recettes : 29 154 €.

Ce budget est désendetté.

BUDGETS CONSOLIDES 2020 (Résultats définitifs : excédents et déficits)

Budget	Section	Année 2019	Année 2020
Principal	Fonctionnement	466 861,94	543 410,47
	Investissement	- 204 880,20	2 479,97
	Restes à réaliser	112 863,00	- 24 700,00
Assainissement collectif	Exploitation	79 270,79	87 126,67
	Investissement	85 003,44	58 549,72
	Restes à réaliser	- 68 086,00	- 706,00
TOTAL GENERAL		471 032,97	666 160,83

Fait à Neuville-les-Dames, le **27 AVR. 2021**
Le maire,


Michel CHALAYER